

montataire  
informations  
municipales



**BUDGET 81**

---

**LUTTER POUR  
LE BON CHOIX**

---



## LE BILLET DU MAIRE

La gestion municipale devient de plus en plus difficile surtout si l'on possède la volonté de limiter au maximum la part des impôts payés par les familles modestes de notre Ville. L'an dernier, grâce aux actions et à une étude très minutieuse des économies possibles, les services rendus à la population ont été maintenus. La taxe d'habitation a subi une hausse limitée à environ 12,5 %.

Pourtant, les profits des grandes sociétés n'ont jamais été aussi élevés. En effet, ce qui guide le patronat et le gouvernement, c'est de

permettre aux sociétés multinationales à base française de réaliser le taux de profit le plus élevé possible.

C'est pourquoi nous disons : les patrons ne paient pas assez d'impôt local en regard des profits réalisés.

Je dois d'ailleurs remarquer que l'Etat a une attention bienveillante envers les sociétés capitalistes. Les bases locatives des entreprises restent encore bloquées pour 1980 à leur valeur 1978, contrairement à la taxe d'habitation. De plus, la taxe professionnelle est déductible des bénéfices imposables des sociétés, et ne représente que 1 % du chiffre d'affaires, alors que les particuliers ne peuvent déduire de leurs impôts le montant de la taxe d'habitation.

Elus de la population, nous sommes respectueux des lois qui régissent notre pays. A Montataire comme ailleurs, la taxe professionnelle, comme les autres taxes, est légalement exigible.

Le produit des impositions locales est bien utilisé en faveur des travailleurs de notre Ville en matière de sports, loisirs, aide sociale, nécessaires à la reconstitution de leur force de travail. C'est ainsi un peu de leur travail qui leur revient sous cette forme.

Enfin, parce que nous ne pensons pas comme Monsieur Barre qu'il faut faire payer la crise uniquement aux travailleurs. Les ouvriers, les employés, cadres et techniciens n'ont pas à supporter seuls le poids de l'imposition locale.

Mais cela étant dit, il convient d'ajouter qu'il faut créer un fort courant d'opposition pour renverser la tendance gouvernementale actuelle qui mène à la ruine des communes et à des difficultés en-

core plus grandes pour leurs habitants.

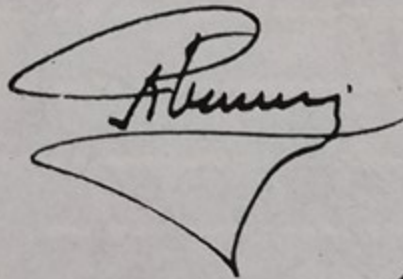
Nous n'avons pas d'autre choix que d'agir avec vous, et vous avec nous, pour obtenir de l'Etat les moyens indispensables à la vie de la commune, pour une véritable réforme des collectivités locales.

Cette réforme doit comprendre, bien sûr, une modification de la fiscalité locale tenant compte notamment des ressources de chacun.

Mais ne nous faisons pas d'illusions, nous savons tous très bien que finalement la qualité de la vie ne peut véritablement changer que dans la mesure où la politique actuelle et ceux qui la préconisent et l'appliquent changeront. C'est une condition indispensable.

C'est pourquoi, pour améliorer, changer la vie, je soutiens la candidature du candidat anti-Giscard/Barre, le candidat du changement.

Le Maire, Robert TRIN






## montataire informations municipales

édition des mois de  
janvier/février 1981

Le billet du Maire .....	p.3
Solidarité avec la Campanie dévastée .....	p.4
Budget 81. Lutter pour le bon choix .....	p.7
Investissement 81. Priorité au social .....	p.8
La crèche Louise Michel. Noël à la crèche/Pour faire mieux connaissance/Une journée à la crèche .....	p.10
Montataire pour mémoire ...	p.12
Revaloriser les allocations familiales : une urgente nécessité ! (Cl. Couallier) ....	p.14
Au rendez-vous des anciens .	p.15
Centres aérés : vacances de Pâques 81 .....	p.15
Classes de neige 81 .....	p.15
Programme du Service Culturel Municipal .....	p.16
Nouvelles des Sports .....	p.18
Courrier des lecteurs .....	p.21
Prévention et sécurité chez soi	p.22
Renseignements pratiques ..	p.23

Montataire Informations Municipales  
périodique édité par l'association  
«Les Amis de Montataire»  
Directeur de publication : M. DUBOS  
Imprimerie Spéciale

Couverture d'après J. TOUSSAT  
Mise en page B. NICOLINO  
Photos F. TUIL  
Composition :  
Imprimerie OISE AVENIR  
Le pliage, l'encartage, l'agrafage de  
Montataire Informations Municipales  
sont effectués au Centre d'Aide  
par le travail à Creil, antenne de l'hôpital  
de Clermont.

## ITALIE : SOLIDARITÉ AVEC LA CAMPANIE DEVASTÉE

Fin novembre, un violent séisme ravageait la province du sud de l'Italie, la Campanie. Après l'Algérie, l'Italie connaissait ce drame des tremblements de terre : des villes et villages rayés de la carte, des milliers de morts et de blessés, des dizaines de milliers de personnes sans abri et privées du strict minimum en cette période hivernale. Et, circonstances aggravantes qui ne doivent rien à la fatalité, cette région du Mezzogiorno vit à l'heure du sous-développement et des pires difficultés pour une population oubliée par le pouvoir italien et l'Europe du capital. Les conséquences du drame ont été ainsi amplifiées par l'incroyable incurie des pouvoirs publics et de la Démocratie Chrétienne.

Comme pour la tragédie d'El Asnam, la solidarité internationale s'est amplement manifestée. Sans pouvoir ici citer toutes les démarches humanitaires, retenons celles

dont l'écho nous est parvenu et qui ont eu pour cadre notre cité. Le Conseil municipal décidait de l'envoi de couvertures pour une somme de 15 000 Frs. Par une déclaration à la presse, par voie d'affiches, la population était conviée à manifester son aide financière. Des urnes étaient placées à cet effet dans les services de la Ville. De son côté, le syndicat CGT des communaux collectait 1 100 Frs dans les différents services municipaux. Des colis de vêtements sont également parvenus soit à la Mairie soit au Secours Populaire qui, dès le début du sinistre, a mené une active campagne permettant ainsi d'envoyer très rapidement les dons qu'il recevait. 1 000 francs ont été collectés sur le marché de Montataire par ses soins. En somme quelques-uns des nombreux maillons de cette chaîne de solidarité qui relie les travailleurs par delà les frontières.

## ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES



## INSCRIPTIONS DES JEUNES SUR LES LISTES

Nous appelons les jeunes gens et les jeunes filles de nationalité française qui auront atteint l'âge de 18 ans entre le 1<sup>er</sup> janvier 1981 et le 25 avril 1981 à **s'inscrire dès maintenant** sur les listes électorales.

Des dispositions spéciales sont en effet prévues à leur intention par la loi pour leur inscription en dehors de la période de révision annuelle des listes.

Les demandes d'inscription doivent être déposées en Mairie, accompagnées des justifications nécessaires au plus tard le dixième jour précédant le scrutin, c'est-à-dire le 16 avril 1981 inclus.



entreprise générale  
de maçonnerie

**HENRI HAINAULT**

594, rue du 8 Mai 1945 - LAIGNEVILLE - Tel. 471.05.40

**TERRASSEMENTS - BÉTON ARMÉ**

**TRAVAUX  
ADMINISTRATIFS  
ET RIVÉS**

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE: 110 133

**TRAVAUX REALISES A MONTATAIRE**

MURS DE SOUTÈNEMENT ALLEE DES MARRONNIERS

MURS DE SOUTÈNEMENT RUE SALVADOR ALLENDE

DEUX RESTAURANTS SCOLAIRES (P. LANGEVIN ET JOLIOT CURIE)

AMENAGEMENT DE LA SALLE DE BILLARD

RAVALEMENT DE L'ECOLE JEAN MACE

**TRAVAUX EN COURS**

AMENAGEMENT DU BATIMENT SOCIO-EDUCATIF, 102 RUE JEAN JAURES

**AUTRES TRAVAUX**

CENTRE POLYVALENT DE SANTE DE CREIL

CENTRAL TELEPHONIQUE DE CREIL

HOTEL DES POSTES DE CREIL

HOTEL DE VILLE DE CREIL

HOPITAL DE CLERMONT



# BUDGET 81 LUTTER POUR LE BON CHOIX

Pour se donner les moyens d'une gestion municipale au service des travailleurs et des familles, il n'y a pas d'autre solution que de faire payer les patrons et de lutter contre la politique financière de l'Etat à leur ordre. C'est sur la base de cette réalité qu'a été abordé depuis septembre 1980 et voté le 16 janvier en séance du Conseil Municipal le budget 1981 de la Ville de Montataire.

Tout comme la population locale subit les méfaits de la direction des affaires publiques par la caste giscardienne et voit son exploitation renforcée par un patronat assoiffé de profit, la Municipalité de Montataire, pour sa gestion, doit faire face à l'opposition gouvernementale toute entière dévouée au patronat. Au point où en sont les choses, on peut même parler de « racket organisé » en ce qui concerne le collectage des fonds détournés pour financer les entreprises privées.

Prenons l'exemple de la **D.G.F.** (Dotation Globale de Fonctionnement). Elle nous est présentée comme une participation de l'Etat au financement des communes. En fait, sa provenance n'est rien d'autre que la T.V.A. payée à l'Etat par les consommateurs et l'on sait très bien que l'imposition de la T.V.A. est déjà source de grande injustice pour les familles populaires.

Mieux encore : les modalités de répartition de cette « T.V.A. nationale » entre les communes, sous prétexte de rétablir « une vraie justice », opèrent des distinctions de type « communes riches ou pauvres », qui ne sont en réalité que l'enregistrement ou non par les Conseils municipaux d'une aggravation des charges des petits contribuables. En d'autres termes, « l'attribution de la D.G.F. aux communes se fait notamment sur la base de l'importance des impôts locaux payés par les ménages dans les communes, c'est-à-dire la « taxe d'habitation ».



En quoi ces dispositions anti-populaires deviennent aujourd'hui franchement alarmantes ? Tout simplement parce que les recettes des communes se voient à nouveau diminuées ! Ainsi, faisant référence aux « **Fonds de compensation** », l'Etat se vante d'un effort exceptionnel en faveur des collectivités locales. En vérité, « l'augmentation » de son « aide financière » couvre à peine l'inflation subie par les Municipalités.

De plus, si l'on tient compte des besoins populaires indispensables et urgents à satisfaire et des dépenses et de l'endettement des communes qu'ils entraînent, on conçoit que ces « **Fonds de compensation** » ne sont que monnaie de singe !

On le voit, c'est d'une politique de classe délibérée qu'il s'agit !

L'Etat accable déjà les communes en leur faisant prendre en charge les dépenses qui doivent lui revenir. C'est l'exemple typique de l'injustice du financement par les collectivités locales du logement des instituteurs ou celui de la TVA payée pour les dépenses de fonctionnement sur l'alimentation dans les restaurants scolaires ou pour les vacances ou les classes de neige des enfants...

**Mais l'Etat veut faire mieux ! Il veut obliger les collectivités locales à limiter leurs dépenses en général, surtout leurs dépenses à caractère social. Le but de l'opération est clair : limiter la hausse de la taxe professionnelle.**

Les dispositions prises par le gouvernement Giscard-Barre, le 10 janvier 1980 confirment cette intervention de l'Etat en faveur des industriels. En expliquant fausement aux Français que ce sont les augmentations des charges patronales qui provoquent les licenciements et les fermetures d'usines, l'équipe gouvernementale tente de satisfaire les demandes du C.N.P.F. (le Patronat Français). Par l'augmentation de la taxe d'habitation, on veut faire endosser les frais de la crise capitaliste aux seuls travailleurs : c'est l'austérité à sens unique !

Eh bien, vous pouvez le constater au vu des chiffres ci-dessous, c'est une autre politique budgétaire qu'a décidé le Conseil municipal de Montataire. Elle appelle de votre part une lutte immédiate, vigoureuse et soutenue pour la mettre en pratique. **A Montataire, les patrons et les riches doivent payer !**

**Progression des Recettes 81 (par rapport à 80) :**

Taxe d'habitation (1) .....	+ 5 %
Foncier bâti .....	+ 15 %
Foncier non bâti .....	+ 20 %
Taxe professionnelle .....	+ 26 %

(1) Le Conseil municipal a décidé dans le cadre de la loi du 10 janvier 1980 d'appliquer un abattement à la base pour la taxe d'habitation. Il s'agit d'un montant forfaitaire pour l'ensemble des habitations quel que soit le montant de la base d'imposition.

Par cette application la répercussion de l'augmentation de l'impôt en 1981 sera de moins « quelque-chose » à plus 15 %.



# INVESTISSEMENTS: PRIORITÉ AU SOCIAL

A la lecture du budget de la Ville de Montataire, il est aisé de reconnaître les options fondamentales qui ont présidé au choix des élus locaux pour les investissements : une part importante est accordée au domaine social.

Il en est ainsi par exemple pour le Bureau d'Aide Sociale qui se voit attribuer 500 000 Frs, ou du prix des services qui démontre la volonté municipale de prendre réellement en compte la diversité des ressources des familles en favorisant les plus nécessiteux.

SERVICE	TARIFS
Centre aéré	voir notre article page 15.
Restaurant scolaire	3 F. à 8 F.
Classes de neige	580 à 1 200 Frs
Pour les revenus les plus faibles, la Cafo de Creil donne aux alentours de 400 F.)	
Centre de loisirs	gratuit.

On retrouve ces priorités dans le domaine des rénovations et des réalisations communales, avec un accent mis particulièrement en direction de l'enfance.

## ECOLE :

- Construction d'une école maternelle de quatre classes, rue Jules Uhry (2 500 000 Frs).
- Rénovation de l'école Jean Jaurès (260 000 Frs).
- Aménagement et rénovation du restaurant scolaire Edmond Lévêillé (400 000 Frs).

## ENVIRONNEMENT :

- Poursuite du programme de développement d'espaces verts et d'aménagement de la Ville (800 000 Frs).
- Divers travaux de voirie.

## SPORTS :

- Aménagement de la plaine de jeux face à l'école J. Decour, qui comprend un terrain de sports pour la pratique du rugby et du football.
- Aménagement des tribunes du stade M. Coene (2<sup>e</sup> tranche des travaux : 400 000 Frs).
- Un dossier de demande de subvention est déposé pour démarrer tout de suite une salle de sports à l'école Jacques Decour, qui servira en priorité aux scolaires mais aussi aux activités de volley-ball, hand-ball, basket, tennis, gymnastique...

## CULTURE :

- Rénovation et agrandissement de la bibliothèque Paul Eluard (172 000 Frs).

Malgré ce programme, il n'en reste pas moins que tous les besoins actuels de la population sont loin d'être comblés !

Ont été proposés lors du vote du budget :

- Un vestiaire pour la plaine de jeux,
- La construction d'un mur de tennis et la rénovation du parquet de la salle de sports Marcel Coene.

Seuls le soutien et la lutte des habitants de Montataire permettront d'obtenir :

- Une piscine,
- Un centre aéré,
- Une salle polyvalente (spectacles, cinéma, réunions),
- Des salles de quartier,
- Une halte-garderie,
- Des courts de tennis supplémentaires.

Des illustrations de l'injustice fiscale sont visibles à Montataire et les exemples de privilèges patronaux ne manquent pas !

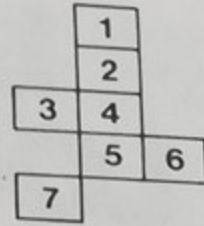
Celui d'Usinor est particulièrement éloquent : par le biais d'une fusion avec Chiers-Chatillon entraînant une modification de ses statuts, l'entreprise verra désormais ses impôts réduits d'une manière conséquente...

Mais il en va autrement pour les simples gens : le Préfet refuse de revoir le classement injuste de la Tour Hélène et de celle de l'avenue Gabriel Péri alors que la commission locale des impôts a manifesté son accord unanime avec les démarches du Maire faites au nom de la Municipalité...

Les conditions de vote du budget 1981 montrent une fois de plus qu'il est nécessaire de changer de politique. L'échéance prochaine des élections présidentielles sera l'occasion pour les Montatairiennes et les Montatairiens de marquer leur volonté de changement en se prononçant pour le candidat réellement anti-Giscard !

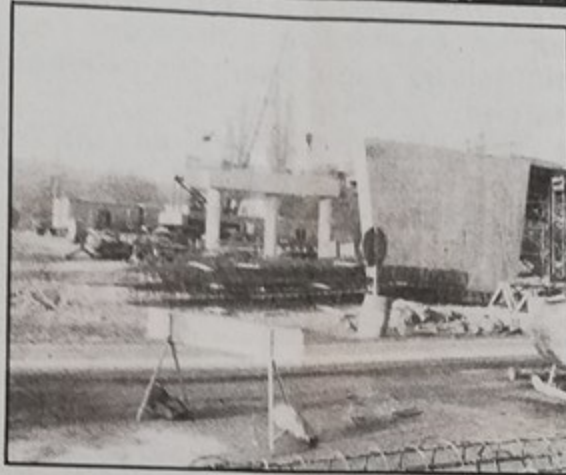


**POUR  
FAIRE PAYER  
LES RICHES**



1. USINOR détourne 150 millions du budget municipal
2. Echangeur entre la voie de liaison de Creil-Plateau et la voie industrielle
3. «Montataire 2000»
4. Réunion PMI en présence du Maire
5. Cantine scolaire J. Curie
6. Square Guy Moquet
7. Manifestation devant la sous-préfecture

**ET METTRE  
UN TERME AUX  
TRANSFERTS  
DE CHARGES,**



**POUR BÂTIR  
UNE VILLE  
NOUVELLE  
AGRÉABLE ET  
DÉMOCRATIQUE,**

**POUR  
SATISFAIRE  
LES BESOINS  
POPULAIRES,**



**UN SEUL MOYEN :  
LA LUTTE  
AUX CÔTÉS DE VOS ÉLUS.**



# LA CRÈCHE LOUISE MICHEL

Il ne saurait y avoir de politique sociale conséquente qui satisfasse aux besoins des familles sans prendre en compte la nécessité impérieuse de nouvelles structures qui intègrent au mieux les dernières avancées scientifiques et techniques et les réflexions dans ce domaine. L'effort des municipalités démocratiques en direction des crèches résulte de cette démarche.

A Montataire la crèche Louise Michel est un des éléments qui peut non seulement permettre aux familles de mieux vivre, aux femmes de s'émanciper, mais aussi aux petits enfants de faire l'apprentissage de leur socialisation dans les meilleures conditions.

## NOËL À LA CRÈCHE

Vendredi 19 décembre : une journée tout à fait comme les autres à la crèche Louise-Michel. Dès 18 h, de nombreux parents sont venus rechercher leur enfant et attendre avec eux l'arrivée du Père Noël. Autour de l'arbre les cadeaux sont disposés. L'arrivée du Père Noël suscite une vive émotion chez les tout-petits. Puis vient la traditionnelle distribution des cadeaux. Mais le vieil homme vêtu de pourpre fait parfois peur et quelques réticences se manifestent. Mais tout s'arrangera très vite lorsque s'ouvriront les paquets et que les enfants prendront connaissance des jouets qu'ils contenaient.

Pour les parents, c'est aussi l'occasion d'une prise de contact avec le personnel travaillant à la crèche, l'occasion par conséquent de s'enquérir des mille et un détails qui composent la journée de leur enfant. C'est aussi le moyen de nouer des relations, dans une ambiance sympathique, avec les élus du Conseil municipal et de s'entretenir avec eux des problèmes de la vie et de l'activité municipale.

Une bonne soirée donc, où la détente allait de pair avec la bonne humeur. Il est vrai que cette réception coïncidait à quelques semaines près avec le septième anniversaire de l'ouverture de la crèche. Avec le chemin parcouru, on mesu-



re sans doute mieux aujourd'hui combien cette réalisation est au service des familles et de la petite enfance. Dans ce quartier populaire des Martinets, elle va au-devant de nombreux besoins, en particulier ceux des jeunes ménages puisqu'elle leur offre la possibilité de faire garder leur enfant à des prix et dans des conditions que chacun s'accorde à reconnaître comme très satisfaisantes.

Pourtant, les difficultés financières touchant ce service existent. Mais elles sont de même nature que celles concernant l'ensemble des autres services municipaux. Dans tous les cas, les difficultés de tous ordres que l'Etat fait peser sur les collectivités locales viennent rendre plus difficiles l'équili-

bre et la gestion des budgets. Mais les élus de notre Ville et sa population savent d'expérience que l'austérité n'est pas un mal inéluctable. Par leurs actions conjointes, ils défendent l'existence des services municipaux, dans leur variété, car la démonstration de leur utilité pour les habitants de notre Ville n'est plus à faire. Leur continuation ainsi que leur amélioration sont bien, en définitive, l'affaire de tous.

## POUR FAIRE MIEUX CONNAISSANCE...

Au coeur de la cité des Martinets, rue Paul Vaillant-Couturier.  
Capacité d'accueil : 44 enfants.

Actuelle  
places dis  
d'inscrits ét

L'âge d'a  
du congé p  
trée à l'éco

Le prix  
tre 27 et 5  
près le q  
tient comp  
famille, a  
personnes  
en soustr

### UN EXEM

Une fa  
dont un  
sources  
un loyer  
de journé  
Ajouto



tion d  
deuxi

De  
nir co  
res  
dans  
jours  
Les j  
malat  
te.

U  
son  
Mell  
ass  
Hui  
si c  
emp  
de  
ma  
une



Actuellement, il reste quelques places disponibles, le nombre d'inscrits étant inférieur à 40.

L'âge d'accueil varie entre la fin du congé post-natal -3 mois- et l'entrée à l'école maternelle -3 ans-.

Le prix de la journée oscille entre 27 et 50 Frs. Il est calculé d'après le quotient familial, lequel tient compte des ressources de la famille, ainsi que du nombre de personnes à charge. Le loyer vient en soustraction.

**UN EXEMPLE :**

Une famille de trois personnes dont un enfant, ayant pour ressources mensuelles 5 000 Frs et un loyer de 600 Frs environ : le prix de journée sera de 33 Frs.

Ajoutons à cela qu'une réduction de 25 % est consentie pour un deuxième enfant.

Depuis un an environ, et pour tenir compte des difficultés financières que créaient des absences dans la fréquentation, un quota de jours de présence a été institué. Les jours d'absence pour raison de maladie ne sont pas pris en compte.

Une quinzaine de personnes sont employées à plein temps. Melle Wicart, infirmière-puéricultrice assume les fonctions de directrice. Huit auxiliaires-puéricultrices ainsi que deux éducatrices ayant un emploi à mi-temps sont chargées de la garde des enfants et de l'animation. Deux agents spécialisés, une cuisinière et une lingère, s'ac-

quittent des autres tâches nécessaires au bon fonctionnement de la crèche. Par ailleurs, un médecin-pédiatre, ainsi qu'une psychologue suivent régulièrement les enfants. Ainsi, grâce à un personnel compétent travaillant en équipe, les jeunes enfants bénéficient d'une attention constante.



Ces derniers ont à s'acquitter du déshabillage, les enfants recevant dans la journée les vêtements de la crèche.

L'accueil dure jusqu'à 9 h 30 environ.

Les premiers arrivés bien souvent vont prolonger leur nuit, les autres prennent possession de la



salle de jeux.

Les activités de la matinée sont variées. Il y a les jeux bien sûr, mais aussi le bain à raison d'un par semaine. Lorsque le temps le permet, on sort s'oxygéner et goûter aux plaisirs de l'herbe et du sable. Sans oublier, naturellement, les changes de couche qui interviennent régulièrement.

Le repas a lieu entre 10 h 30 et 11 h 30, les plus petits étant les premiers à manger et à apprendre l'art et la manière de se servir d'une cuillère. Les repas sont établis avec attention pour répondre aux besoins nutritifs et satisfaire les goûts de chacun.



Vient ensuite la période de repos constituée par la sieste. Au fur et à mesure de leur réveil, les enfants reprennent leur rythme d'activité constitué par les jeux d'intérieur ou d'extérieur. Beaucoup de soins sont apportés pour que s'expriment leur désirs, pour y apporter des réponses et pour que s'accomplisse ainsi leur épanouissement.

A partir de 17 h, les parents viennent rechercher leurs enfants et ils ont la possibilité, s'ils le souhaitent, d'utiliser les salles d'eau pour leur donner un bain. La crèche ferme ses portes à 19 h après plus de 12 heures d'ouverture.

**UNE JOURNÉE À LA CRECHE**

**6 h 30 : ouverture.**

Ouverte tôt le matin, la crèche peut ainsi accueillir les enfants dont les parents partent au travail.





*le château*



**MONTATAIRE...**

*l'hôtel de ville*



*le pont de la ville*

*l'entrée des forges*

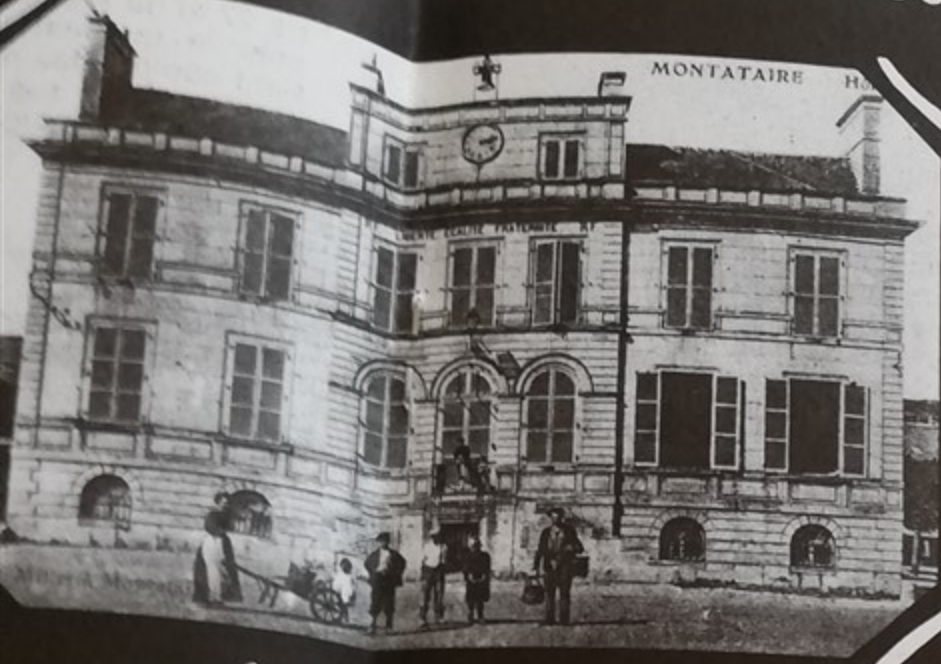


*rue de la République*

**... POUR MÉMOIRE**



# MONTATAIRE...



*l'hôtel de ville*

Quand on parle souvenirs et que l'on évoque le «bon vieux temps» - mais était-il si bon ? - on ressort de quelques boîtes en fer blanc photos et cartes postales. Gestes naturels qui font de l'image l'auxiliaire de la mémoire et le support palpable du temps qui court. Geste qui, tout à la fois, rassure les visages et les paysages familiers saisis dans leur quotidien et assure par là la permanence de l'imaginaire.



*rue de la République*

L'actuel intérêt porté par le public à l'histoire témoigne indéniablement d'un désir de mieux comprendre les lignes de force d'un passé qui modèle notre présent. Et quel merveilleux moyen que dispense alors la photographie, art subtil de l'illusion qui arrache l'instantané à l'éphémère pour le projeter à loisir sous nos regards.

Notre bulletin municipal, attentif à toutes les pulsations de notre cité, n'a pas voulu être en reste de ce mouvement. A partir de ce numéro, il vous propose une rubrique «**Montataire pour mémoire**» où seront publiées, accompagnées ou non d'un commentaire, des photos d'autrefois. Mais pour cela, nous avons besoin de votre concours. Adressez-nous cartes postales et clichés, avec quelques mots d'accompagnement. Les propriétaires de celles et ceux qui seront publiés recevront gracieusement un **agrandissement**. En attendant, nous vous laissons découvrir les images d'autrefois.



## REVALORISER LES ALLOCATIONS FAMILIALES : UNE URGENTE NECESSITE

CLAUDE COUALLIER

Responsable de la Commission Scolaire



Nombreuses sont les familles qui, dans notre Cité, comptent un ou plusieurs enfants. Les ressources de la majorité d'entre elles sont celles d'un milieu ouvrier ou salarié. Parmi les prestations qui viennent s'ajouter au salaire il y a les allocations familiales et l'allocation de salaire unique qui constituent très souvent un ballon d'oxygène pour le budget familial. Mais si l'on se rend compte aisément qu'elles sont bien insuffisantes pour assurer l'éducation des enfants, ce que l'on sait moins c'est qu'en vingt ans, ces allocations ont perdu environ la moitié de leur pouvoir d'achat. Cette importante diminution nous la devons aux gouvernements qui se sont succédés depuis 1948 et tout particulièrement à celui de Messieurs GISCARD/BARRE qui restent les meilleurs orfèvres en matière d'austérité. Qu'on veuille bien en juger en prenant connaissance des lignes et des chiffres qui suivent.

En 1946, des communistes étaient au gouvernement. A cette date, le «Fonds de compensation» cédait la place aux «allocations familiales» et ces dernières représentaient (l'«allocation de salaire unique» comprise) 47,7 % du salaire ouvrier moyen d'une famille ayant deux enfants à charge.

En 1958, la quatrième République et ses nombreux gouvernements en avaient réduit la part à 26 %. Messieurs Giscard et Barre s'adjugent aujourd'hui la palme puisqu'ils ont fait descendre ce chiffre à 8,5 %. Si l'on fait les comptes, et chacun d'entre vous est à même de le faire, les prestations pour deux enfants à charge devraient être aujourd'hui de 870 Frs (au lieu de 255 Frs) pour que soit maintenue la parité avec 1946. Nous sommes bien loin du compte !

Pour une famille de trois enfants, nous sommes passés de 79 % du salaire ouvrier moyen en 1946 à 33,8 % aujourd'hui.

A l'inverse, et cela illustre parfaitement la politique du pouvoir giscardien, la cotisation patronale a été réduite de 16,75 % à 9 %. On comprend aisément la prudente discrétion des statistiques officielles sur la question !

Ces chiffres éclairent les déclarations et les démarches successives de vos élus concernant les problèmes de l'éducation. Alors qu'un salarié sur deux gagne moins de 3 300 Frs par mois, et alors que les prestations sociales qu'il reçoit sont en nette régression, comment peut-on prétendre à l'instar du Ministre Beullac, que tous les enfants ont les mêmes chances pour leur scolarité ? Compte tenu des besoins des enfants, est-il normal qu'une famille de travailleurs, avec un enfant à charge, ne perçoive aucune allocation au delà de trois ans ? 255 Frs d'allocations mensuelles pour deux enfants, c'est tout à fait insuffisant ! 710 Frs d'allocations plus 450 Frs de complément familial, ça ne permet pas à une famille modeste de trois enfants ne disposant souvent que d'un seul salaire, d'élever ses enfants dans de bonnes conditions.

**Pour que l'égalité des chances ne reste pas lettre morte, il est nécessaire de donner aux familles les moyens leur permettant de scolariser et d'éduquer leurs enfants.**

L'argent existe bel et bien pour revaloriser les prestations familiales sur la base de progression de 50 % dans l'année : les Caisses

d'allocations familiales ont d'importants excédents financiers, quant aux patrons il faut exiger une majoration de leurs cotisations. Les entreprises qui bénéficient d'avantages fiscaux en tous genres, comme l'exonération des charges sociales dans le cas du pacte pour l'emploi, ont les moyens de payer. **Le versement de l'allocation dès le premier enfant** est également une nécessité.

L'argent existe. Il doit servir à revaloriser les allocations que vous percevez pour vos enfants. C'est l'action qui nous permettra d'aller dans ce sens. Souvenez-vous, à la rentrée scolaire 1980, le gouvernement a été contraint d'accorder une prime de scolarité plus forte. L'action des élus et des parents a ainsi permis d'arracher au gouvernement la somme de 2 milliards.

Nous voyons dans cet exemple matière à encouragement. C'est en effet par l'action des populations que passe une véritable politique en faveur des familles et de l'enfance et que réside la solution à de nombreux problèmes auxquels ils sont confrontés.

Les chiffres donnés proviennent d'une enquête de la Confédération syndicale des Familles (CSF) parue lors du dernier trimestre 1980.



## AU RENDEZ-VOUS DES ANCIENS



Beaucoup de monde pour le traditionnel colis de Noël.

Les 16 et 18 décembre derniers, la Municipalité et le Bureau d'Aide Social avaient convié les personnes du troisième âge pour leur remettre le traditionnel colis en cette période qui précède les fêtes de fin d'année. Comme à l'ordinaire, nos Anciens sont venus très nombreux à la réception qui leur était offerte dans la salle de la Libération. En les accueillant, Monsieur le Maire s'adressait à eux pour leur présenter les vœux de la Municipalité. Il devait notamment déclarer :

«Ce sont vos luttes qui nous font bénéficier aujourd'hui de conditions de travail moins pénibles et d'avantages sociaux tels que la Sécurité sociale, les congés payés etc... que d'ailleurs, à l'heure actuelle, nos gouvernants et les patrons voudraient remettre en cause. C'est pourquoi nous faisons le maximum en votre faveur et nous continuerons à le faire...».

La réception se continuait ensuite autour d'un verre dans une ambiance très détendue et fort sympathique. Pour beaucoup, c'était le plaisir de retrouver des connaissances et d'échanger souvenirs et projets.

Et les discussions allaient bon train. De nombreux Anciens nous ont confié leur satisfaction et aussi leur émotion pour cette manifestation de sympathie de la Municipalité envers eux. Ils l'apprécient comme un geste de reconnaissance envers la part qui a été la leur dans le développement de notre Ville.

Et en guise d'au-revoir, rendez-vous a été pris pour le prochain repas offert par la Municipalité et qui devrait avoir lieu début mars à l'image des années précédentes.

## CENTRES AÉRÉS VACANCES DE PÂQUES

Les centres fonctionneront cette année : **du lundi 6 au vendredi 12 avril inclus** (fermeture : samedi et dimanche).

Ces centres sont ouverts à tous les enfants de Montataire, de 4 à 14 ans.

### Centre à la journée :

Une participation financière est demandée aux familles : elle s'échelonne de la gratuité à 8 Frs en primaire, et de la gratuité à 9 Frs en maternelle, plus un ticket de repas.

Toute participation (activité-restauration) est fonction des revenus. (La carte de restauration scolaire 1980-1981 est valable jusqu'en juin 1981).

Pour ce faire, venir au Service Scolaire, 127, rue Jacques Duclos à Montataire (derrière le Commissariat), avec les documents suivants :

- Revenus déclarés aux impôts 1979, (amener copie de la déclaration),
- Montant des Allocations familiales (joindre le dernier relevé de l'organisme versant les AF),
- Montant de l'Allocation logement,
- Montant du loyer principal mensuel (joindre dernière quittance de loyer).

Vous n'êtes pas obligés de présenter ces documents, mais dans ce cas vous devrez acquitter le tarif maximum.

Les feuilles d'inscription à ces centres seront distribuées par l'intermédiaire des Directions d'écoles et devront être également retournées au Service scolaire, dûment complétées et signées.

La fréquentation des centres l'après-midi seulement est gratuite.

## CLASSES DE NEIGE 81

Comme chaque année, les élèves de Montataire ont pu bénéficier des séjours en classes de neige.

**A la Seyne les Alpes**, du 26 janvier au soir au 17 février au matin, Monsieur Fache suivait sa classe de l'Ecole J. Curie (groupe A) et Mademoiselle Labergerie celle de l'école P. Langevin (groupe A).

**A La Chapelle en Valgaudemar**, du 28 janvier au soir au 19 février au matin, Monsieur Ladurelle accompagnait les élèves de l'école E. Lèveillé et Mademoiselle Dauverchain ceux de l'école J. Curie (groupe B).

L'organisation du voyage était assurée par «Vacances Voyages Loisirs».







## MARDI GRAS

MERCREDI 4 MARS

14 h 30 : salle sous la Coop  
15 h 30 : défilé dans la Ville  
16 h 30 : animation devant la Mairie

(en cas de mauvais temps, salle de la Libération).

Le Mardi-Gras est le dernier jour avant le Carême qui commence le mercredi des Cendres. Autrefois, pendant 40 jours nous devions faire Carême et ne pas manger de gras, ni de viande, ni rire. Le jour de Carnaval, on en profitait pour bien manger et bien rire et bien s'amuser. Et c'est de là que nous reste la coutume des masques. Depuis plusieurs semaines, à Montataire, les enfants des ateliers municipaux de dessin, de musique et danse ont commencé la préparation de déguisements, de danses mais les professeurs de ces ateliers invitent aussi tous les enfants de Montataire (jusqu'à 12 ans) à participer à cette fête du «Mardi-Gras».

## EXPOSITION



## VISITE

VISITE DE L'USINE P.C.U.K.  
(Produits Chimiques UGINE KULMANN)  
à Villers Saint Paul.  
MERCREDI 11 MARS

Départ : 13 h 30, Place de la Mairie.  
Gratuit.

Inscriptions : Service culturel  
Cinéma Palace, 94, rue Jean Jaurès (425.07.93).

Nombre de places limitées.  
Des colorants, produits pharmaceutiques, résines, matières plastiques, produits chimiques de base. Telles sont les matières que l'usine de Villers Saint Paul produit. C'est une des industries les plus importantes de la région.

## LECTURE

BIBLIOTHEQUE PAUL ELUARD

En raison des travaux d'agrandissement de la bibliothèque (rue des Déportés, bibliothèque du bas de Montataire), celle-ci sera fermée jusqu'à la mi-mars environ.

Les lecteurs pourront fréquenter la bibliothèque Elsa Triolet (rue J. Decour) qui reste ouverte aux jours et heures suivants :

Mardi : 14 h à 19 h - Mercredi : 9 h à 12 h et 14 h à 18 h - Jeudi : 14 h à 18 h - Vendredi : 14 h à 18 h - Samedi : 9 h à 12 h et 14 h à 17 h.

ARCHITECTURES D'INGENIEURS  
XIX<sup>e</sup> ET XX<sup>e</sup> SIECLES

Exposition créée par le Centre de Création Industrielle (Centre G. Pompidou).

Du samedi 21 mars au samedi 28 mars de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h (sauf le lundi).

Salle de la Libération. Entrée libre.

L'exposition qui témoigne de deux siècles de recherches, se propose de montrer à la fois le côté spécifique des constructions d'ingénieurs (ouvrages d'art, bâtiments industriels, halles d'exposition...) dans ce qu'elles ont d'éphémère, de ponctuel et d'anonyme et leurs répercussions durables sur l'ensemble de l'architecture contemporaine.

## STAGE

SERIGRAPHIE,  
TRAVAIL DE LA TERRE  
DU MARDI 31 MARS AU DIMANCHE 5 AVRIL

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi :  
de 18 h 30 à 23 h,

Samedi : de 14 h à 23 h,

Dimanche : de 14 h à 19 h.

Hall du Cinéma Palace.

C'est une initiative à deux techniques qui sera proposée pendant cette semaine :

- SERIGRAPHIE : (composition graphique de maquettes, différentes préparations des «cadres», tirage...)

- TRAVAIL DE LA TERRE : (connaissance des matériaux, recherche et création, technique du mouillage, la cuisson).

Les deux ateliers seront animés par Daniel Dufois, peintre-sculpteur à Montataire.

Inscriptions limitées à 15 personnes par ateliers.

Cinéma-Palace - Service culturel,  
94, rue Jean-Jaurès - Tél : 425.07.93.

Des repas froids seront proposés le soir (frais de repas en sus).

Participation aux stages : 60 Frs.  
30 Frs pour les moins de 18 ans.

## CONCOURS

### PHOTO



Le Service Culturel Municipal  
organise un concours photo  
sur le thème :

**LE MONDE DU TRAVAIL**

Les photographies seront  
exposées dans le cadre

du 16<sup>e</sup> festival

«Art et Culture» le jeudi 28 mai

Envoi du règlement  
sur demande

au Service Culturel



## CINÉMA

SAMEDI 14 MARS

## Nuit du Western

DE 21 H A 3 h DU MATIN

★★ CINÉMA PALACE ★★

Il en est du western comme des autres genres au cinéma. Exploitant les goûts du public, quantité de films n'ont d'autre raison d'être que d'accumuler d'énormes profits financiers. Quelques auteurs néanmoins, tout en s'inscrivant dans ce circuit commercial (tant au niveau de l'écriture du film que de sa distribution) font des oeuvres de création véritable, renouvelant le genre et lui apportant un nouveau souffle. Dans ce sens, les films programmés par le Service Culturel Municipal ont fait date dans l'histoire du cinéma.

25 Frs pour les trois films.

18 Frs pour les deux premiers films pour les moins de 18 ans.

21 h.

**BUTCH KASSIDY ET LE KID**  
(USA. 1970).

Les aventures quasi-authentiques de deux pittoresques hors-la-loi, pilleurs de trains et de banques, dans l'ouest américain au début du siècle.

«Une fantaisie qui ne recule pas devant l'extravagance, une bonne humeur qui va parfois jusqu'aux limites de l'émotion poétique, font le prix de ce film exceptionnel par son brio et sa beauté.» (M MARTIN)

23 h :

**LA POUSSIÈRE, LA SUEUR ET LA POUDRE**  
(USA. 1972).

Texas, tout de suite après la guerre civile, Ben Mockridge, 16 ans rêve de devenir Cow-Boy et s'engage chez F. Culpepper -qui convoie du bétail, comme «petite marie», c'est-à-dire cuistot. La région traversée est infestée de hors-la-loi et de voleurs de bétail. Alors qu'il apprend durement le métier, Ben est envoyé par Culpepper, après une fusillade qui a coûté la vie à trois hommes de la caravane, à la ville voisine pour recruter Russ Caldwell et deux de ses hommes... Une nuit,

Ben, qui a voulu prendre un tour de garde est assailli et les chevaux lui sont volés. On décide de le renvoyer dans ses foyers mais il reconnaît dans la taverne les voleurs qui sont abattus. Les chevaux récupérés, il reste dans l'équipe.

1 H DU MATIN,  
**EL TOPO**

(Mexique. 1971).

Interdit aux moins de 18 ans.

Venu du désert bardé de cuir noir, El Topo, cavalier terrible, accompagné d'un petit garçon nu, découvre les carnages commis par le Colonel et sa bande. Triomphant aisément et sans pitié de tous les sbires venus à sa rencontre, il gagne le repaire du colonel et le punit sans faiblesse, puis, emmenant la maîtresse-servante du mort et abandonnant l'enfant à des moines, il regagne le désert. La Génèse : la femme exige d'El Topo qu'il affronte les quatre tireurs du désert pour la mériter. Il les tue mais les victoires ont un goût de défaite parce qu'ignobles, et la femme l'abandonne. Les Psaumes : recueilli et dépouillé de sa barbe et de ses cheveux par une communauté de nains difformes et infirmes, El Topo, devenu doux, fait un numéro de saltimbanque avec une des naines de la ville voisine et creuse un tunnel pour libérer la communauté. L'Apocalypse : El Topo et sa compagne sont bafoués et l'enfant abandonné du début devenu moine revient. Il veut se venger. Quand les nains sont libérés, c'est pour se faire immédiatement abattre par les habitants de la ville corrompue. Alors, pendant que El Topo désespéré se fait brûler vif, le moine revêt le cuir noir et massacre à leur tour les décadents.

MERCREDI 18 MARS - Ciné Jeunes.  
**BEBERT ET L'OMNIBUS** - Yves Robert.10 h : Cinéma Palace,  
15 h : salle sous la Coop (Martinets),  
18 h : Cinéma Palace.  
Entrée : 3 Frs.

Après le succès remporté par le film : «La guerre des boutons», projeté dans le cadre des Ciné-Jeunes en novembre dernier, «Petit Gibus» revient sur nos écrans.

SAMEDI 11 AVRIL  
**TARZOON OU  
LA HONTE DE LA  
JUNGLE**15 h et 21 h : Cinéma Palace.  
Entrée : 14 Frs.

Picha est célèbre comme dessinateur humoristique, auteur de bandes dessinées et réalisateur de courts métrages d'animation. Son premier long métrage est le résultat d'une collaboration entre créateurs européens et américains.

Tarzoon est, par sa richesse, son invention, ses qualités techniques et plastiques, une réussite fort estimable. Mais le grand intérêt du film réside dans l'habileté avec laquelle Picha joue avec le mythe : «Tarzoon est un anti-héros par sa propre mythologie dans un univers où s'accumulent les clichés caractéristiques du genre ainsi que d'autres plus récents tels ceux relatifs à l'écologie. L'approche du mythe par le biais de la sexualité fait toute l'originalité de l'oeuvre, et par-delà le rire qu'elle déclenche, propose une «lecture» du personnage et de son mythe qui est loin d'être superficielle.

MERCREDI 15 AVRIL - Ciné Jeunes  
**NI VU, NI CONNU** - Yves Robert  
10 h : Cinéma Palace,  
15 h : salle Coop (Martinets)  
Pour les enfants à partir de 9 ans.  
Entrée : 3 Frs.

Au terme d'une longue querelle qui oppose le Braconnier Blaireau au garde-champêtre Parju, celui-ci se fait corriger par un jeune professeur de piano, Fléchard, en braconnage galant. La nuit l'ayant empêché de reconnaître son agresseur, c'est Blaireau qu'il dénonce et qu'il fait condamner. L'avocat de Blaireau, qui a des ambitions politiques, par la voix de la presse radicale, fait de son client une victime de l'oppression et de l'autorité. Blaireau est libéré, porté en triomphe. Sa popularité lui donne tout pouvoir pour ruiner inconsciemment les plans de l'avocat désabusé et réunir les amoureux.



## NOUVELLES DES SPORTS

Des impératifs de pagination nous ont amené à réduire l'importance accordée aux compte-rendus d'activité de divers clubs dans la présente édition de «Montataire Informations Municipales». Que les sportifs «oubliés» soient néanmoins rassurés: le vote du budget 81 démontre, s'il en était besoin, l'intérêt accordé par vos élus au développement de la pratique sportive et aux moyens à mettre en œuvre pour ce faire.

Lors de nos prochaines éditions nous aurons donc l'occasion de revenir tout à loisir sur certains résultats sportifs et sur la politique municipale dans ce domaine particulièrement vivant de Montataire.

### NOUVEAU RECORD DE FRANCE DU 50 KMS

Quelques semaines après le championnat de France de Marathon qui a connu le succès que l'on sait, plusieurs athlètes s'étaient donné rendez-vous sur la piste du stade Marcel Coene. Objectif: le record de France du 50kms. L'initiative en revenait au Montataire Athlétique Club et à celui que nos lecteurs connaissent bien, Michel OLIVAR, dont le dynamisme pour tout ce qui touche aux courses de fond n'est plus à dire. Bien que la saison d'athlétisme fut bien avancée, ils furent une douzaine à prendre le départ pour les 125 tours de piste, rien que ça ! La présence de l'Anglais DAYKIN augurait bien. Derrière lui, le Français FAGON, d'Alfortville, s'accrochait et devait d'ailleurs réaliser le meilleur temps pour un tour de piste: 1 mn 16 s... Très vite il s'avérait que le record de France ne résisterait pas et, un peu plus de trois heures après le départ, l'Anglais achevait son périple devançant le Français de quelques longueurs. Michel OLIVAR, quant à lui, terminait en beauté sa saison en s'adjugeant le record de Picardie.

LES TEMPS : 50kms.

1<sup>er</sup> DAYKIN : 3 h 03 mns 47 s.

2<sup>e</sup> FAGON : 3 h 04 mns 28 s.

nouveau record de France sur la distance.

3<sup>e</sup> OLIVAR : 3 h 15 mns 27 s.

meilleur temps de la Picardie.



Notre photo : les jeunes de l'U.C.M. en compagnie de leurs entraîneurs.

neur de nos cyclistes : Pascal VAN DEN BROCK, vainqueur à six reprises et qualifié dans l'équipe picarde pour le dernier championnat de France. Eric LECOMTE et Manuel RODRIGUES se sont également bien comportés ainsi que Patrick RUBE en cyclocross. Souhaitons donc à l'U.C.M., sous la conduite de son Président, Mr VAN LONDERSELLE, plein succès pour l'année 1981.

#### PETITES NOUVELLES DE L'U.C.M.

- L'école de cyclisme fonctionne tous les samedis, de 14 à 16 heures au Stade Marcel Coene, d'octobre à juin et pour les jeunes de 10 ans et plus.

- Les séances de culture physique ont lieu au stade, salle des tribunes, en novembre et décembre :
  - le dimanche de 9 h 30 à 11 h 30,
  - le mercredi et le vendredi de 17 h à 18 h 30 pour les minimes et cadets et de 18 h 30 à 20 h pour les juniors et les seniors.

### UNION CYCLISTE MONTATAIRIENNE

Bonne saison 80 pour l'U.C.M. qui a repris ses activités d'entraînement sur route début Janvier. Parmi la centaine de licenciés qui témoignent de la vitalité du club, retenons quelques succès à l'hon-

### VOLLEY

Le club créé en 1968 connaît depuis 1976 un nouvel essor puisque l'on atteint 10 équipes pour la saison 80/81.

La saison 79/80 a permis au club du Président LEFEBVRE de se hisser au meilleur rang du département.

#### PRINCIPAUX RÉSULTATS :

Benjamins (10 - 12 ans) - Vainqueur de la Coupe de l'Oise.

Cadet (15 - 16 ans) - 1/2 finalistes de la Coupe de l'Oise.

Cadettes (15 - 16 ans) - Championnes de l'Oise - vainqueurs de la coupe de l'Oise.

Seniors féminines - 1/2 finalistes de la Coupe de l'Oise.

Seniors masculins - Champions de 2<sup>e</sup> division Picardie. 1/2 finalistes Coupe de Picardie. Vainqueurs de la Coupe de l'Oise.

Si l'on ajoute un comportement plus qu'honorable des autres équipes, le V.C. Montataire et ses 80 licenciés voit son avenir s'annoncer sous les meilleurs auspices.

#### VOLLEY DETENTE

Vous cherchez peut-être une activité physique qui puisse vous permettre de vous détendre sans être trop contraignante sur vos horaires de loisirs.

Alors sachez qu'il existe, tous les jeudis de 18 h à 20 h, salle du CES, une activité Volley-ball, ouverte à tous, quelque soit votre niveau. Vous aurez à vous acquitter d'une inscription d'un montant annuel de 50 F comprenant les frais d'assurance. Les inscriptions se font sur place, le jeudi en fin d'après-midi.

Pour tous renseignements, on peut s'adresser à Monsieur Serge LEFEBVRE, 7 avenue du 19 mars 1962 à Montataire, Tél. 425.46.26.

### JUDO

#### TABLEAU D'HONNEUR PALMARES 1980

##### Championnat de ligue Corporatif

1ère : CHAFAÏ HAFIDA (Fille).

1ers : CHAFAÏ Hafid (Cadet) - BOUCHEREAU Thierry (cadet) - MOTTEUX Raymond (senior) - SOUFFLARD J.Pierre (senior).

2<sup>e</sup> : BOUCHEREAU Thierry - 62 -

##### Championnat de l'Oise cadet

1<sup>er</sup> : BUSK Mickaël - 45 -

2<sup>e</sup> : BOUCHEREAU Thierry - 62 -

##### Coupe de l'Oise Minime Fille

3<sup>e</sup> : Christine LESAGE

3<sup>e</sup> : Valérie FLAMANT.

##### Championnat Ligue Cadet

1<sup>er</sup> BUSK Mickaël

2<sup>e</sup> : BOUCHEREAU Thierry.

##### Championnat de l'Oise Juniors

3<sup>e</sup> : PANNETIER Stéphane

##### Championnat Inter-régional

CADET :

3<sup>e</sup> : BUSK Mickaël

5<sup>e</sup> : BOUCHEREAU Thierry

##### Ceinture de couleur Cadet Oise

1<sup>er</sup> : BUSK Mickaël

3<sup>e</sup> : BOUCHEREAU Thierry

2<sup>e</sup> : BRUN Philippe

5<sup>e</sup> : CHAFAÏ Hafid

##### Ceinture de couleur Cadet Picardie

1<sup>er</sup> : BUSK Mickaël

##### Championnat de l'Oise juniors

1<sup>er</sup> : MOLINA Frédéric

##### Coupe d'hiver Cadet

3<sup>e</sup> : BRUN Philippe.





CREDIT AGRICOLE

OUVERT A TOUS  
DU MARDI AU SAMEDI

PLAN D'EPARGNE  
LOGEMENT - 9%

VOYAGE CONSEIL Lic. A 676  
15 JOURS EN TUNISIE  
POUR 2 400 F

SOCIÉTÉ N.C. TRANSPORT

**GODART père et fils**

87, rue Jean-Jaurès  
60 160 MONTATAIRE. Tél. 425.17.28

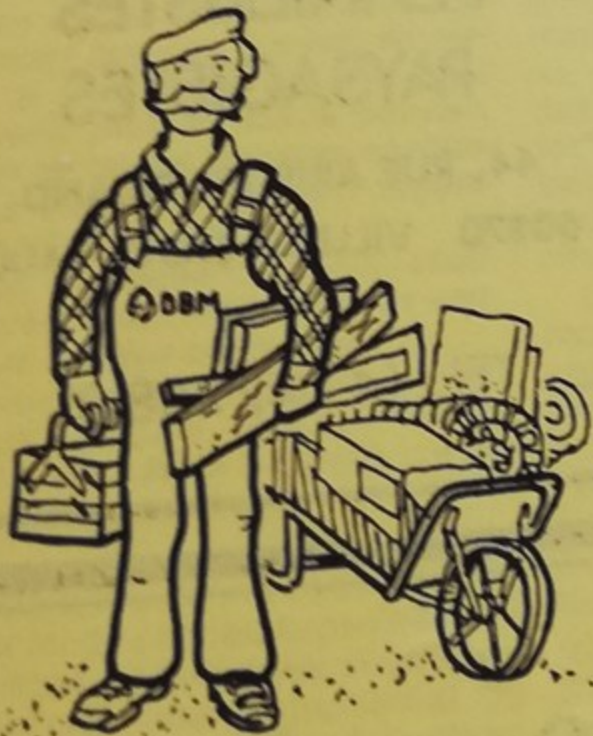
QUINCAILLERIE.CADEAUX

ETS. **Cady**

75, rue Jean Jaurès  
60 160 MONTATAIRE. Tél. 425.72.30

# astral

*peintures sérieuses  
et couleurs folles*



# DBM

## Boufflette

2, Rue du MARAIS-SEC  
Z.I. NOGENT-VILLERS  
CREIL Tel.: 425.25.40

# TOUT POUR L'HABITAT

deux services: LES ENTREPOTS OUVERTS  
du lundi au vendredi de 7h 45 à 12h, 13h30 à 17h.  
samedi matin de 8h30 à 12h  
LA BOUTIQUE LIBRE SERVICE  
du mardi au samedi soir de 9h à 12h, 13h30 à 18h30



ENTREPRISE DE MAÇONNERIE  
**BABILOTTE roland**

Rue du Colonel Fabien  
(Ex Sentier du Stade)  
60 160 MONTATAIRE. Tél. 425.77.43

RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS  
**GUILLUMMETTE ET PLACE**

Rue Charles Somasco  
BP. 38 60105 CREIL Cédex  
Tél. 425.29.79  
Télex : Guildre 150 135 F

Tél. 453.01.35

**TOTAL**

Tél. 453.18.15

BP. 66 SENLIS 60 303

ETABLISSEMENTS  
**BONAMY, de BOISJOLLY et Cie**

SUCESSEURS DE DANIEL LEMAIRE  
COMBUSTIBLES LIQUIDES ET SOLIDES

RAMONAGES CHEMINÉES  
NETTOYAGES CHAUDIERES  
EXTINCTEURS SICLI

40, avenue du Maréchal-Foch  
60 300 SENLIS

**Lucette  
Fleurs**



INTERFLORA

24, rue de la République  
60 160 MONTATAIRE  
Tél. 425.64.61

 **oiseleur**  
et fils

PEPINIERISTES  
PAYSAGISTES

44, RUE ARISTIDE BRIAND  
60870 VILLERS-SAINT-PAUL

TEL. (4) 471.08.01

librairie  papeterie

**M. LEMAIRE**

Matériel scolaire - Choix de matériel pour travaux manuels

OUVERT AUX MEMBRES DE L'ENSEIGNEMENT ET COLLECTIVITES SEULEMENT

Bureau : Tél. 424.08.65  
BP. 6 CRAMOISY  
60 660 CIRES-LES-MELLO  
Magasin : Tél. 456.64.30  
14, rue de la Croix Aude  
60 340 ST LEU D'ESSERENT  
(rue de l'église prol.)



## LE COURRIER



## CONCERT DU 29 NOVEMBRE

Plusieurs familles nous ont fait parvenir la lettre collective suivante :

«Montataire, le 17/12/80

Monsieur,

Nous lisons tous avec plaisir votre Bulletin Municipal et au nom des nombreux parents d'élèves du club nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire un papier sur le concert que ces gosses, en majorité de Montataire, ont fait, qui a émerveillé plus de 350 personnes, venues de toutes les villes environnantes qui d'ailleurs vont organiser de tels concerts.

Avec nos remerciements, veuillez agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Pour les familles LEVERT - BOUCHOUX - JOUAN - BROCCQ - MAZZARON etc... Mme RIGAUT, rue de Gournay Montataire».

Votre lettre donne l'occasion de traiter ici du concert organisé le 29 novembre à Montataire sous l'égide du club inter-instrumental du Bassin creillois et dont M. Fastiggi soulignait, dans un courrier à notre responsable à l'information, la grande diversité du choix des auteurs proposés et le haut niveau d'interprétation des exécutants, tous premiers prix de concours internationaux. Avec lui saluons donc les jeunes interprètes Montatairiens et Montatairiennes qui ont fait honneur à notre ville. Cette manifestation, par son sérieux, sa qualité a témoigné de la bonne vi-

Nous poursuivons la publications du courrier qui continue de nous parvenir, abordant des sujets très divers mais dont le dénominateur commun est qu'ils sont des témoignages pris sur le vif.

Notre courrier des lecteurs est aussi l'occasion d'une prise de conscience. Dans ce numéro nous revenons sur cette question de l'affichage publicitaire qui avait fait l'objet de plusieurs lettres publiées dans le numéro précédent, leurs auteurs déplorant la prolifération des panneaux publicitaires le long de l'Avenue de la Libération en particulier. Par ailleurs, c'est bien volontiers que nous réparons un oubli concernant un concert d'orgue et d'accordéon qui a connu le 29 novembre un vif succès.

talité de la pratique musicale en particulier chez les jeunes enfants de notre région et de notre ville. Le Conseil municipal attache une grande importance à cette question comme le montre l'existence de nos ateliers municipaux de musique où plusieurs dizaines d'enfants viennent s'initier, se perfectionner. Nous ne prétendons pas pour autant avoir le monopole de l'activité en faveur de la musique et c'est tout naturellement que nous apprécions les efforts des clubs existants.

Pour sa part, et dans la mesure de ses possibilités, la Municipalité tient à apporter à tous une aide matérielle efficace dans ce domaine, en se réjouissant de la pluralité des conceptions musicales manifestées, et l'encourageant même sans prendre pour autant partie pour l'une ou l'autre forme. Cela chacun le comprendra aisément.

Une mise au point s'impose néanmoins. Lors du concert du 29 novembre, les enfants ainsi que les personnes présentes ont eu à souffrir de mauvaises conditions de travail et d'écoute puisque une autre manifestation avait lieu simultanément. Nous avons pris des dispositions pour que de tels inconvénients que nous regrettons vivement, n'aient plus à se reproduire. Par ailleurs, proposition a été faite à Monsieur Fastiggi, responsable du club, par Madame Claux et Monsieur Brochot, pour qu'une autre soirée puisse être organisée au «Palace» et cela dans de bonnes conditions. Nous sommes également prêts, comme nous avons pu le faire par le passé, à apporter notre contribution à l'information que vous pourriez faire.

La rédaction de «Montataire Informations Municipales»

## AFFICHAGE PUBLICITAIRE

Concernant l'affichage publicitaire, de récentes dispositions législatives nous permettent aujourd'hui d'apporter des précisions. Pour ce qui est de la protection des monuments historiques, et donc de l'église de Montataire, la publicité est interdite dans un rayon de 100 mètres. Le plan d'occupation des sols (P.O.S.) actuellement à l'étude peut alourdir cette contrainte.

D'autre part, la loi du 29 décembre 1979 prend des dispositions applicables à la publicité et le décret d'application du 21 novembre 1980 fixe la procédure permettant d'instituer des zones à réglementation spécifique concernant l'affichage publicitaire.

Nos services municipaux étudient actuellement les possibilités qu'offrent ces divers textes afin de maîtriser et de réduire l'affichage publicitaire dans certains secteurs et tout particulièrement le long de l'Avenue de la Libération. Des dispositions seront ainsi prises afin de rendre plus agréable cette avenue d'autant plus qu'un aménagement d'espace vert est en cours à cet endroit...

La rédaction de «Montataire Informations Municipales»





## PRÉVENTION ET SÉCURITÉ CHEZ SOI

Plusieurs événements récents ont fait resurgir au premier plan de l'actualité les questions de sécurité et de prévention contre les incendies. Qu'ils prennent une tournure plus spectaculaire tels ceux concernant le café HAMMADOUCHE et l'entreprise ASTRAL ou qu'ils soient plus limités, dans le cadre d'un appartement par exemple, il convient d'observer un certain nombre de règles pour en éviter l'apparition. En développant la prévention qui reste le meilleur moyen de voir enrayer les sinistres prenant trop souvent des proportions dramatiques.



## LE CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL DE CREIL COMMUNIQUE

Il faut insister sur le respect des mesures de sécurité dans l'emploi d'appareils de chauffage, de production d'eau chaude et de cuisson fonctionnant au gaz de ville ou aux hydrocarbures liquéfiés, notamment au moment du début de la saison de «chauffe».

Les installations utilisent soit le gaz de ville, soit le gaz liquéfié (Butane et Propane) peuvent faire courir des risques d'intoxication, d'explosion ou d'incendie.

Tous les gaz actuellement distribués ne renfermant plus de monoxyde de carbone, les intoxications oxycarbonées dues à des fuites, volontairement provoquées (suicides) ou non, ont disparu. Il n'en demeure pas moins vrai que les intoxications oxycarbonées liées au fonctionnement d'appareils à gaz restent très nombreuses puisque toute combustion incomplète engendre du monoxyde de carbone.

Pour prévenir les accidents, les précautions essentielles suivantes doivent être prises.

### 1. En ce qui concerne les risques d'intoxication oxycarbonée :

- Entretien constamment les appareils de chauffage, de cuisine et de production d'eau chaude en parfait état de fonctionnement. (Voir notice du constructeur). Les faire réviser périodiquement par un professionnel qualifié.
- Maintenir dégagés les orifices de ventilation réglementaires, aussi bien en partie basse qu'en partie haute.
- Faire ramoner au moins une fois par an les conduits d'évacuation des gaz de combustion, de préférence avant la saison de chauffe, pour s'assurer qu'ils ne sont pas obstrués par des poussières, débris, plâtras, nids d'oiseaux, etc..., et vérifier fréquemment que leur tirage est correct.
- Ne pas demander un service prolongé aux appareils non raccordés à un conduit de fumée qui sont conçus pour un usage intermittent et de courte durée (petits chauffe-eau instantanés, appareils mobiles de chauffage d'appoint : ne pas dépasser 10 minutes pour un chauffe-eau).

D'une manière générale, il importe de respecter les instructions données par le constructeur.

constructeur.

Les chauffe-eau non raccordés à un conduit de fumée, posés depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1978, doivent être munis d'un dispositif de sécurité destiné à protéger les utilisateurs contre les risques d'intoxication oxycarbonée.

Il est nécessaire que les appareils ne fassent l'objet d'aucune modification ayant pour but de rendre ce dispositif inopérant et une telle modification entraînerait directement la responsabilité de son auteur, en cas d'accident qui lui serait imputé.

Il convient de souligner que tout arrêt intempestif d'un chauffe-eau, conforme aux nouvelles spécifications, est le signe soit d'une défectuosité de fonctionnement de l'appareil, notamment de l'encrassement du corps de chauffe, soit d'un défaut de ventilation, auxquels il convient de remédier en faisant appel à un professionnel qualifié.

### 2. En ce qui concerne les risques d'explosion ou d'incendie.

- Rechercher les canalisations inutiles ou abandonnées et les faire supprimer en s'adressant à un professionnel qualifié.
  - Contrôler régulièrement le bon état et la fixation des canalisations rigides et des robinets.
  - Après utilisation, procéder d'abord à la fermeture des robinets des appareils, puis à celle du robinet situé avant le tuyau souple de raccordement.
  - En cas d'absences prolongées, fermer le robinet de coupure générale de l'installation.
  - Remplacer les tuyaux souples avant la date limite d'utilisation inscrite sur leurs corps, s'assurer qu'ils sont bien adaptés aux embouts.
- Lorsqu'une odeur de gaz est perceptible, il faut éviter toute flamme ou étincelle (briquets, allumettes, interrupteurs électriques, sonneries, etc...) et ventiler complètement le local.
- La recherche des fuites doit être faite avec un liquide moussant. En aucun cas, elle ne doit être faite avec une flamme.

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

### SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS

Pompiers de Montataire  
Pompiers de Creil

### POLICE

Commissariat de Montataire  
Commissariat de Creil  
Gendarmerie de Creil  
Police Secours

### TAXIS

GAZET  
ROMAIN  
MOTTE  
LEGAY  
Borne d'appel

### SERVICE D'ÉLECTRICITÉ

Lyonnaise de Montataire  
Rue Buhl, à Creil

### ELECTRICIENS

Régie Communale  
1, rue R. Rolland

### GAZ DE VILLE

56, rue Jean Jaurès

### AMBULANCES

Ambulance de Creil

### MATERNITÉ

Creil  
Centre hospitalier  
Senlis

### HOPITAL

Creil  
Centre hospitalier  
Hôpital de Senlis  
Beauvais  
Clermont  
Hôpital de Compiègne  
Hôpital de Chantilly



## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

### SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS

Pompiers de Montataire	425.58.87
Pompiers de Creil	18

### POLICE

Commissariat de Police de Montataire	425.57.47
Commissariat de Creil	425.17.17
Gendarmerie de Montataire	425.57.14
Police Secours	17

### TAXIS

GAZET	425.12.56
ROMAIN	425.36.29
MOTTE	425.08.21
LEGAY	425.58.11
Borne d'appel	425.51.45

### SERVICE DES EAUX

Lyonnaise des Eaux et de l'Eclairage	
Rue Buhl, à Creil	425.25.22

### ELECTRICITÉ

Régie Communale d'Electricité	
1, rue R. Rolland Montataire	425.57.38

### GAZ DE FRANCE

56, rue Jean Jaurès, Creil	455.00.42
----------------------------	-----------

### AMBULANCES

Ambulance de Montataire	425.79.71
-------------------------	-----------

### MATERNITÉS

Creil	
Centre hospitalier	425.76.90
Senlis	453.01.71

### HOPITAUX

Creil	
Centre hospitalier	425.76.90
Hôpital privé	425.00.67
Senlis	453.01.71
Beauvais	445.04.94
Clermont	
Hôpital général	450.04.28
Hôpital psychiatrique	450.08.60
Compiègne	420.99.20
Chantilly	457.31.40

### INFIRMIERS

Mme HEURTEUR-MONVOISIN	
73, rue J. Jaurès	425.73.59
M. LESAGE	
84, rue A. France	425.27.10
M. Guy SALMONA	
86, bis rue J. Jaurès	425.14.24
Mme Claudie BULLIARD	
6, rue V. Hugo 60 160 Thiverny	425.78.78

### DOCTEURS

HANNOUN	
31, rue R. Salengro	425.60.46
KESSLER	
4, rue de Condé	425.44.48
LEVY	
86, bis rue J. Jaurès	425.14.24
COHEN	
86, bis rue J. Jaurès	425.14.24
BENEGMOS	
86, bis rue J. Jaurès	425.14.24
SALMONA	
86, bis rue J. Jaurès	425.14.24
AZOULAY et CHAPTINEL	
radiologues	
86, rue J. Jaurès	425.45.88
ARTIGUES et AGUT	
3, rue Vaillant Couturier	425.32.03

### DENTISTES

LANGLOIS	
82, rue Victor Hugo	425.53.75
DHALLU-GEFFROY	
56, rue de la République	425.57.93
POLYCLINIQUE	
rue A. Desnosse	425.77.58

### PHARMACIENS

FOUCHER	
96, rue J. Jaurès	425.43.52
C. BOURRACHOT	
62, rue de la République	425.52.68
LAFONT	
162, rue J. Jaurès	425.05.63
Mme SEIGLE	
Centre Commercial des Martinets	425.21.24

### TOUR DE GARDE DES PHARMACIES

Les pharmaciens sont fermés le dimanche, à l'exception des pharmacies de garde.

**CHAQUE SOIR**, trois officines sont de garde de 19 h à 22 h, pour les communes de Creil, Montataire, Nogent-sur-Oise, Villers-St-Paul. La pharmacie la plus proche de Montataire est indiquée en vitrine.

**APRES 22 H**, seul le Commissariat de Police peut indiquer l'officine de garde de nuit, pour les quatre communes.

### CONTRÔLEUR DES IMPÔTS

Le dernier vendredi du mois, à la mairie (sous-sol) de 14 h à 16 h.

### SÉCURITÉ SOCIALE ASSURANCE VIEILLESSE

La Caisse Régionale de Lille met à la disposition de ses retraités et futurs retraités un service de renseignements. La permanence est ouverte au 2 rue Armand Desnosse, Parc Marcel Cachin, au Service Social et Ménager, les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mercredis de chaque mois de 14 à 17 heures.

### RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Le C.I.C.A.S. peut vous aider à constituer vos dossiers pour vos retraites complémentaires et met à votre disposition un service de renseignements.

Permanence : sous-sol B de la Mairie, le 4<sup>e</sup> mercredi de chaque mois, de 14 à 16 heures.

## PERMANENCES DES ÉLUS

Monsieur Robert TRIN, Maire tous les jours de 11 h à 12 h et sur rendez-vous.

Messieurs et Mesdames les Adjointes et Conseillers : sur rendez-vous.

Permanences de Mmes et MM. les Adjointes au Maire : Bureau des Adjointes (sous-sol de la mairie).

M. BROCHOT, le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois de 10 h 30 à 12 h.

Mme CLAUX, le 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois de 17 h 30 à 18 h 30.

M. HACHE, le 4<sup>e</sup> vendredi de chaque mois de 17 h à 19 h.

M. COUALLIER, le 2<sup>e</sup> mercredi de chaque mois de 17 h 15 à 18 h 30.

Mme LENNE, le 2<sup>e</sup> lundi de chaque mois de 15 h à 16 h 30.

M. GAMBIER, le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois de 17 h à 19 h.

M. LARTIGUE, le 2<sup>e</sup> vendredi de chaque mois de 17 h 15 à 19 h.

M. BESSON, le 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois de 11 h à 12 h.